

PROFIL DE POSTE « MEDECIN COORDONNATEUR EN HAD »

En complément de la circulaire DHOSS 03-2006-506 du 1^{er} décembre 2006

L'HAD est un établissement de santé polyvalent accueillant, souvent pour une part importante de son activité, des patients relevant de soins palliatifs.

De ce fait, le médecin coordonnateur, est amené à coordonner le suivi et le parcours de patients en soins palliatifs.

L'objectif est de définir un socle commun minimum le concernant pour assurer cette fonction.

Ce socle, limité, nécessite qu'il identifie une structure d'appui avec laquelle collaborer autour des situations qui le nécessitent.

Missions du médecin coordonnateur:

- participation et amélioration de la prise en charge des patients et de leurs proches relevant de soins palliatifs.
- Engagement à l'application des soins palliatifs tels que définis par la Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs (SFAP).

Pré-requis :

Stage au moins d'une semaine dans une structure de soins palliatifs.

Connaissance de l'adaptation des décisions aux contraintes du domicile.

Compétences :

1. Une compétence techno-scientifique :
 - évaluation clinique de la douleur et des autres symptômes...
 - thérapeutique : maniement des antalgiques dont les antalgiques majeurs, PCA, prise en charge des principaux symptômes (dyspnée, occlusion, anxiété).
 - connaissance de la démarche palliative et des référentiels professionnels
2. Une compétence relationnelle :
 - capacités relationnelles (écoute, concertation, communication, confrontation, diplomatie, favoriser climat de confiance, tolérance, disponibilité, connaissance et respect de la hiérarchie, déontologie...).
 - aptitude à se remettre en question (humilité...).

- aptitude à évoluer, à s'adapter, à innover.
 - capacité à la résolution de conflits.
3. Une compétence en éthique :
- connaissance de la loi Léonetti
4. Une compétence de coopération :
- travail en collaboration étroite avec une équipe d'expertise en soins palliatifs
 - connaissance des structures de soins palliatifs de son territoire de santé

Formation :

Elle doit être initiale et continue.

Temps médical :

Il doit tenir compte du nombre de prises en charges palliatives.